Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le six décembre deux mil vingt-deux, à vingt heures, à la Mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.

<u>Présents</u>: Laurence Renoux, Jean-Claude Desbat, Jean-Paul De Vermont, Marie-Claire Berrerd, Myriam Perrin, Sandrine Bessenay, Alain Arnaud, Geneviève Foley, Adrien Carret, Maryline Trichard, Mirabelle Rousset-Charensol, Xavier Collonge

Excusés: Ludovic Batteur, Damien Lamboley

Laurence Renoux a été élue secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Nombre de conseillers présents : 13 Nombre de suffrages exprimés : 13

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 1^{er} décembre 2022

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

I. AFFAIRES DIVERSES

Affaires scolaires

1. Conseil municipal des jeunes

Rapporteur: Myriam Perrin, adjointe aux affaires scolaires

Une première réunion a eu lieu le 4 novembre avec la présentation de chacun et une visite de la mairie. 22 jeunes se sont portés volontaires. Ils seront répartis en commission en fonction des projets souhaités.

Une deuxième réunion est prévue le 16 décembre. Ils devront à cette occasion remettre leur bulletin de candidature et l'autorisation parentale pour les mineurs. Les bulletins de vote, le règlement, la liste électorale (160 jeunes nés entre 2002 et 2013) et la feuille de pointage sont en cours d'élaboration. L'affiche de campagne sera diffusée dans le Clochemerle Info et sur Panneau Pocket. Les élections auront lieu le samedi 28 janvier de 9h à 14h en mairie. Ensuite, une cérémonie d'investiture sera organisée avec le conseil municipal et les parents au cours de laquelle seront remis une écharpe, un bulletin municipal et un livret du citoyen.

Personnel communal

1. Création poste adjoint technique

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail et de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois.

L'autorité territoriale propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent d'adjoint technique ouvert à tous les grades du cadre d'emplois des adjoints techniques. Cet emploi est créé à temps non complet à raison de 6.5/35^{ème} heures à compter du 1^{er} janvier 2023.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

- Article 1 : À compter du 1^{er} janvier 2023, il est décidé de créer un emploi d'adjoint technique dans les conditions exposées ci-dessus.
- Article 2 : Il est décidé d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Divers

1. CCAS

Rapporteur : Marie-Claire Berrerd, conseillère municipale déléguée à l'action sociale et aux finances

La distribution des colis aux aînés aura lieu le samedi 17 décembre. Le rendez-vous est fixé à 13h30 à la mairie. Un repas sera ensuite organisé à l'Echanson. Un mail sera adressé à chacun pour confirmer leur présence.

Les colis ont été commandés à GammVert pour un montant de 29 € pour les personnes en EHPAD et de 33.40 € pour les personnes à domicile. Le coût total s'élève à 657.95 €. Une bouteille sera ajoutée dans chaque panier.

2. Accueil des conscrits

Un pot commun pour accueillir les futurs 20 ans de la Classe en 3 sera organisé en mairie le vendredi 6 janvier à 19h30.

3. Permanences sacs de tri

Les permanences pour la distribution des sacs de tri seront assurées par :

- Jean-Paul de Vermont et Xavier Collonge le samedi 10 décembre de 9h à 11h30
- Geneviève Foley et Laurence Renoux le mardi 13 décembre de 17h à 19h.

II. FINANCES

1. Amendes de police

Suite à la délibération 10/2022 dans laquelle le conseil a validé des opérations relatives à la sécurité routière et a sollicité une subvention au titre des amendes de police, le Département du Rhône informe la commune que la somme de 1 343 € a été allouée à la collectivité pour la réalisation de marquages au sol.

Le conseil est informé que les travaux ont été effectués et de ce fait, il accepte en conséquence la dotation attribuée.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir en délibéré, le Conseil :

- ACCEPTE, la dotation accordée par le Département du Rhône, pour un montant de 1 343 euros.

- DIT, que cette dotation pourra être versée, par l'intermédiaire de Mr le Comptable de la Collectivité

2. Portage de repas

Depuis 2015, la commune propose un service de portage de repas à domicile à ses habitants. Ce service a pour vocation principale de faciliter le maintien à domicile des personnes âgées et d'apporter une aide aux personnes ayant des difficultés pour se faire à manger.

Les repas sont confectionnés par le restaurant scolaire pendant les périodes scolaires et par la Résidence Dubure pendant les vacances scolaires. La commune applique les tarifs pratiqués par la Résidence Dubure à savoir 8.30 € par repas à compter du 1^{er} janvier 2023 et 7 € de cotisation annuelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- FIXE à compter du 1er janvier 2023 le tarif du portage des repas à 8.30 € et la cotisation annuelle à 7 €.
- PRÉCISE que ces recettes seront imputées au compte 7066 du budget principal

III. BATIMENTS COMMUNAUX

Rapporteur : Jean-Paul de Vermont, adjoint aux bâtiments

1. Informations

- Perron de l'église : réalisation des joints de pierre, reprise de la rambarde et des marches :
 - DARBON Maçonnerie construction : 1 111 € HT
 - WM Entreprise: 1850 € HT

Le devis de l'entreprise DARBON est validé

• Résidence Ponosse – Appartement G – Les travaux de peinture débuteront la semaine prochaine. Une demande sera faite pour déplacer l'évier afin de pouvoir créer un coin chambre fermé.

IV. TOURISME/ COMMUNICATION

Rapporteur : Laurence Renoux, adjointe à la communication et au tourisme

1. Bulletin municipal

La proposition de couverture est trop chargée. Il est souhaité de ne pas faire référence aux œuvres sur cette page mais de les conserver sur la page d'introduction du dossier.

2. Clochemerle Info

Le prochain Clochemerle Info paraîtra fin décembre pour les manifestations allant de janvier à mars.

3. Vœux du maire et du personnel

Ils auront lieu le vendredi 13 janvier à 18h30 à la salle Saint Martin. Un diaporama photo sera réalisé.

Les vœux avec le personnel, les bénévoles et les enseignants sont fixés au vendredi 6 janvier à 18h. Un ballotin de chocolat et une bouteille seront remis aux bénévoles et aux enseignants et un bon d'achat pour le personnel.

V. ENVIRONNEMENT

Voirie

Rapporteur : Jean-Claude Desbat, adjoint à la voirie, terrains communaux, cimetière et sentiers pédestres

1. Aménagement du Bourg

Dans le cadre du partenariat territorial, le Département du Rhône nous a octroyé une subvention de 70 000 € pour un montant prévisionnel de travaux de 300 000 €.

La proposition d'aménagement de la route de la Cime du bureau Réalités est présenté :

- Cheminement piétonnier du côté des habitations de l'Echanson jusqu'à la rue Claude Braillon
- Croisement : mise en place d'une chicane et d'un plateau surélevé avec sens prioritaire et passage piéton
- Virage de l'école : cheminement piétonnier avec espaces verts sur 3 niveaux du côté des habitations, 7 places de stationnement et espaces verts de l'autre côté.
- Installation de deux plateaux surélevés jusqu'au cimetière
- Croisement avec la rue du Vieux Bourg : mise en place d'une chicane avec sens de passage prioritaire. Une demande de modification d'entrée d'une habitation doit être faite auprès du propriétaire.

Xavier Collonge alerte sur les prévisions de plantation d'arbres à proximité du passage piéton. Une attention particulière devra être apportée à la visibilité.

Les estimations financières sont de :

- 258 841 € pour la RD 49 dont 80 610 € pour la bande de roulement qui devra être prise en charge par la Département
- 110 836 € pour les aménagements des parkings actuels.

2. Route de la Cime

Le tabouret pour les eaux pluviales devant l'Echanson va être déplacé pour séparer les eaux de la rue du Château et de la Route de la Cime et ainsi éviter les problèmes de surcharge.

A la Bourdissonne, la canalisation en diamètre 200 va être remplacée par un tuyau en diamètre 400. Le contour de la bouche d'égout se repris en enrobé jusqu'à la route.

3. Rue du Mathy

La reprise de la voirie sera faite uniquement sur le début de la rue à compter de jeudi. Pour le reste, un géomètre doit passer pour délimiter le domaine public du domaine privé. Les travaux devraient reprendre en février.

Urbanisme

Rapporteur: Jean-Charles Perrin, maire

1. Permis de construire

PC0692572200008 – 862, rte de Saint Cyr - AL 323 – DESCOTES Jean-Christophe

Pool house - Le conseil émet un avis favorable

PC0692572200009 – 90, impasse des Marronniers – AB 336 – SOULIER Jeremy

Création auvent et atelier - **Dossier soumis à l'accord de l'ABF**PC0692572200010 – Rue du Crêt Polettes – AC 495 – MERCIER Philippe
Création d'une maison individuelle - **Dossier soumis à l'accord de l'ABF**

2. Déclarations préalables

DP0692572200031 – 1347, route de la Bourdissonne – AC77 – DUBOST Pierrick Ajout de 3 velux et réfection de toiture

Le conseil émet un avis favorable

DP0692572200032 – 776, rue de la Mine – AN 151 – DUMORD Mélanie Agrandissement et modifications de façades - Le conseil émet un avis favorable

3. Certificats d'urbanisme

CU0692572200068 – 15 chemin de Geingeat – AD 313 CU0692572200069 – 1402, rte de St Cyr – AM 352 CU0692572200070 – Le Sotison – AL 216 CU0692572200071 – La Bourdissonne – AC 29 – Sursis à statuer dans l'attente de l'élaboratin du PLUiH

Environnement

1. Sentiers pédestres

Rapporteur : Jean-Claude Desbat, adjoint à la voirie, terrains communaux, cimetière et sentiers pédestres

Le réseau PDIPR a été modifié et des jonctions avec la commune de Blacé sont mises en place. Pour les circuits communaux, ils ont été modifiés pour privilégier le passage sur les mêmes chemins que le PDIPR et sur les voies publiques. Certaines portions nécessitent le passage sur des terrains privés. Les autorisations de passage seront signées avec les propriétaires. Le balisage du circuit vert est prévu le vendredi 16 décembre à 13h.

VI. QUESTIONS DIVERSES

- Notification du fond départemental de péréquation de la taxe professionnelle : 4904.02 € (BP 4 000 €)
- Jean-Claude Desbat fait part d'une demande de l'entreprise THIVENT qui demande l'avis du conseil municipal pour la réalisation d'un aménagement pour du stationnement avec des matériaux de récupération de chantier. Le conseil émet un avis favorable.
- Jean-Claude Desbat propose l'acquisition de la parcelle AB 23 d'une surface de 5 273 m² en dessous du cimetière. Le conseil valide cette proposition.
- Soirée des élus avec la CAVBS : lundi 12 décembre, rendez-vous à 18h30 en mairie
- Jean-Charles Perrin fait part d'une demande de la classe en 3 pour la gratuité de la salle des fêtes pour la soirée du 26 novembre en raison du déficit. Afin de maintenir l'égalité entre les associations, le conseil municipal refuse cette demande.
- Réunion d'adjoint : lundi 19 décembre à 19h
- Prochain conseil municipal: 10 janvier 2023 à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 22 heures 45.

PERRIN Jean-Charles, Maire RENOUX Laurence Secrétaire de séance